

## Informations saison 2020-2021

Chers parents et chers gymnastes,

Nous sommes heureux de vous compter parmi les membres de notre société pour l'année 2020-2021. Par ces quelques lignes, nous aimerions rappeler plusieurs points qui nous semblent importants pour le bon fonctionnement des leçons.

### Inscriptions :

Les inscriptions sont à télécharger sur notre site internet [www.gymechallens.ch](http://www.gymechallens.ch), à imprimer et remplir par vos soins. Merci de les transmettre à votre moniteur ou au moniteur de votre enfant. Par votre signature, vous acceptez les conditions générales de la société qui vont suivre :

### Présence :

Les moniteurs conçoivent leurs leçons avec une certaine progression, c'est pourquoi nous comptons sur la présence régulière de chaque gymnaste. **Toute absence doit être excusée auprès de l'un des moniteurs avant la leçon.**

### Cotisations :

Une fois inscrit, la cotisation est due même si votre enfant arrête en cours d'année (année scolaire). Elle s'élève à Fr. 170.- pour les enfants et étudiants, 200.- pour les Parents-Enfants, volley et adultes. Les cotisations ne sont pas calculées au prorata pour les gymnastes commençant en cours d'année.

### Tenue :

Les gymnastes devront se présenter dans une tenue adéquate pour faire de la gymnastique et les cheveux longs devront être attachés. Les moniteurs donneront plus d'indications concernant les chaussures. Pour des raisons évidentes de sécurité, nous demandons qu'aucun bijou ou montre ne soit portés durant les leçons.

### Soirées de gym :

Nos traditionnelles soirées de gym devraient avoir lieu les 19 et 20 mars 2021, mais vu la situation sanitaire actuelle nous vous confirmerons leurs maintien ou non durant notre AG au mois de novembre.

Si elles ont lieu les soirées de gym sont obligatoires pour tous les gymnastes.

### Leçons :

Les parents ne sont pas autorisés à rester dans la salle pendant les leçons de gym.  
(Excepté Parents-Enfants !)

### Démission :

Si vous désirez quitter notre société, **il est indispensable de faire parvenir une lettre de démission à la secrétaire au 31 août de chaque fin d'année scolaire, sans quoi vous recevrez une cotisation pour l'année scolaire suivante.**

### Mesures COVID-19 :

Afin que tout se passe au mieux durant cette année si particulière, **il est nécessaire** que vous preniez connaissance de **notre concept de protection**. Celui-ci est disponible sur notre site internet [www.gymechallens.ch](http://www.gymechallens.ch), ainsi qu'auprès de vos moniteurs.

Pour d'autres informations, vos monitrices et vos moniteurs, ainsi que les membres de votre comité sont à votre disposition.

Nous espérons que vous et vos enfants auront beaucoup de plaisir au sein de notre société et vous adressons, chers parents et chers gymnastes, nos salutations sportives.